

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE NEWPORT**

Séance extraordinaire du conseil sous la présidence de Monsieur Robert Asselin, maire, tenue le 26 août 2024 à 19 h 00 à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Allan Stanley, conseiller au siège no 1  
Madame Jacqueline Désindes, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jeffrey Bowker, conseiller au siège no 4  
Monsieur Timothy Morrison, conseiller au siège no 5  
Madame Amanda Hamel, conseillère au siège no 6

Assiste également à la séance, Madame Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière.

Anne Marie Yeates-Dubeau a motivé son absence.

**1. AVIS DE CONVOCATION**

En référence à l'article 153 du Code municipal, le maire confirme que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été signifiés à chaque membre du conseil dans les délais légaux et que cette séance est régulièrement tenue selon la loi.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h08.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. REMPLACEMENT DU PONCEAU ROUTE 210 MITOYEN CHARTIERVILLE-SAINT-ISDORE
5. CONSTRUCTION D'UN PONCEAU CHEMIN LEARNED PLAIN
6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS
7. FIN DE LA SÉANCE

**2024-08-27**

Proposé par **Jacqueline Désindes**  
appuyé par **Amanda Hamel**

il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil de la municipalité adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 août 2024.

**ADOPTÉE**

**4. REMPLACEMENT DU PONCEAU ROUTE 210 MITOYEN CHARTIERVILLE-SAINT-ISDORE**

**2024-08-28**

**CONSIDÉRANT** l'état de dégradation du ponceau mitoyen Chartierville-Saint-Isidore;

**CONSIDÉRANT QUE** ce ponceau fait partie de l'entente signée entre Saint-Isidore-de-Clifton et Newport le 7 août 2007 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le même diamètre et la même longueur sont conservés pour le ponceau de remplacement ;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement ne constitue pas un risque pour la sécurité du public ;

**CONSIDÉRANT QUE** le remplacement n'est pas assujéti à la Loi sur les ingénieurs ;

Proposé par **Allan Stanley**  
appuyé par **Jacqueline Désindes**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat d'un ponceau de 30 " d'une longueur de 40 ' en béton chez Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée au coût de 3 478, 85 \$ avant taxes et livraison ;

De prendre les services de M. Marcel Blais pour la pelle et le camion 10 roues au coût de 150 \$ / hr ;

De commander le gravier tamisé nécessaire au coût de 8.60 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

De commander le sable nécessaire au coût de 5.80 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

De commander le gravier mg20b nécessaire au coût de 12.60 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>i</sup>**

#### **5. CONSTRUCTION D'UN PONCEAU CHEMIN LEARNED PLAIN**

**2024-08-29**

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Learned Plain est abîmé par les fortes pluies ;

**CONSIDÉRANT QUE** les ponceaux existants ne canalisent pas toute l'eau lors des fortes pluies ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un ponceau minimise les risques pour la sécurité publique ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ajout d'un ponceau pour aider à canaliser l'eau n'est pas assujéti à la Loi sur les ingénieurs ;

Proposé par **Amanda Hamel**  
Appuyé par **Jeffrey Bowker**

Il est résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'achat d'un ponceau de 24 pouces d'une longueur de 34 pieds en béton chez Les Produits de Ciment Sherbrooke Ltée au coût de 2 502,15 \$ avant taxes et livraison ;

De prendre les services de M. Marcel Blais pour la pelle et le camion 10 roues au coût de 150 \$ / hr ;

De commander le gravier tamisé nécessaire au coût de 8.60 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

De commander le sable nécessaire au coût de 5.80 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

De commander le gravier mg20b nécessaire au coût de 12.60 \$ / tonne chez Gravière Bouchard ;

ET d'autoriser la directrice générale à en faire la dépense.

**ADOPTÉE<sup>ii</sup>**

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS**

## 7. FIN DE LA SÉANCE

2024-08-30

Proposé par **Jacqueline Désindes**

appuyé par **Amanda Hamel**

**il est résolu** que la séance soit levée à 19 h 22.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

---

**Robert Asselin, maire**

---

**Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière**

#### **Certificat de disponibilité de crédit** (Code Municipal, art. 961)

Je soussignée, Hélène Dumais, greffière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le Conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance. Donnée ce 26 août 2024.

---

**Hélène Dumais, directrice générale et greffière-trésorière**

<sup>i</sup> 2024-08-27 Commande du ponceau

<sup>ii</sup> 2024-08-27 Commande du ponceau